

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 22 décembre 2023 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe, au concours interne et au troisième concours de recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse

NOR : MENH2334487A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 22 décembre 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux concours pour le recrutement de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse est fixé à 52, répartis ainsi qu'il suit :

- concours externe : 31 postes répartis par spécialité de la façon suivante :
 - Education à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique : 8 postes ;
 - Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives : 15 postes ;
 - Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives : 8 postes ;
- concours interne : 15 postes répartis par spécialité de la façon suivante :
 - Education à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique : 4 postes ;
 - Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives : 8 postes ;
 - Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives : 3 postes ;
- troisième concours : 6 postes répartis par spécialité de la façon suivante :
 - Education à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique : 1 poste ;
 - Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives : 3 postes ;
 - Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives : 2 postes.

En outre, 3 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.